

## **Sa Majesté le Roi Mohammed VI préside l'ouverture de la session du Conseil Supérieur de la Magistrature**

"Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Messieurs les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature,

C'est avec grand plaisir et une profonde joie que Nous vous rencontrons pour ouvrir cette session que tient le Conseil Supérieur de la Magistrature. Ce sentiment émane du prestige dont jouit cette honorable institution placée sous la Haute Présidence de Notre Majesté, ainsi que de l'importance extrême que Nous accordons à la justice, en tant que responsabilité dévolue à Amir Al Mouminine qui en fait délégation aux magistrats chargés de prononcer en son Nom les jugements.

Suivant la voie empruntée par Nos Glorieux Ancêtres et consolidée par Notre Auguste Père, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, Nous sommes déterminé à faire preuve de persévérance, avec tout l'intérêt et le soin que requiert cette responsabilité, sur la base solide de Notre référentiel islamique constant et de Notre riche patrimoine de sciences religieuses représenté par le capital jurisprudentiel en matière de fiqh et d'interprétation, légué au fil de l'histoire par les Oulémas de la Oumma, à leur tête les magistrats, dont la probité et l'honnêteté sont reconnues et qui se prévalent de témoignages saluant leur qualité de maîtres dans le jugement des cas d'espèces et des affaires inédites.

Tout en étant animé de la volonté d'assurer la pérennité de cette image authentique et rayonnante de Notre justice, dans le cadre de ses solides bases et de ses assises constantes, Nous aspirons également à ce que cette justice soit évoluée et empreinte de renouveau, qu'elle accompagne le monde développé dans sa confrontation avec les problèmes marquant Notre époque et qu'engendre la civilisation contemporaine, et qu'elle œuvre en harmonie avec les actions que Nous avons, grâce à Dieu, la ferme détermination d'accomplir et avec les objectifs pour lesquels Nous avons appelé à la mobilisation, selon une vision rénovée de la responsabilité et une nouvelle conception de l'autorité.

Le règne de Notre Auguste Père, que Dieu ait son âme, a été marqué par de nombreuses réformes, qui sont un motif de fierté pour avoir contribué à l'instauration de la sérénité quant au fonctionnement de la justice dans Notre pays et la satisfaction quant à la protection des intérêts des citoyens, dans le cadre de l'indépendance de la justice, l'organisation de son appareil, son unification, la restructuration de ses différents degrés et catégories, la création de tribunaux spécialisés et l'adoption de mesures réglementaires et législatives à son profit et dans l'intérêt des magistrats, afin que ce secteur vital puisse assumer son rôle en matière de garantie des droits et libertés, de consécration de la prééminence de la légalité et de la loi et de consolidation de l'état de droit et de l'équité. C'est ce rôle

qui fait de la justice une composante agissante dans le domaine du développement dans ses dimensions politique, économique et sociale.

Les réalisations accomplies ne Nous dispensent nullement d'aspirer à davantage de progrès et de modernisation de manière à permettre à Notre justice de faire face aux défis qui se posent déjà à l'orée du troisième millénaire, ce qui implique une formation continue et ouverte et, partant, tout l'intérêt à accorder à l'Institut National des Etudes Judiciaires à travers sa restructuration, l'amélioration de ses programmes, l'actualisation de ses méthodes d'encadrement et la rénovation de ses modes de travail. Une telle formation est de nature à habiliter Notre appareil judiciaire à accompagner le renouvellement des législations dans le monde et à gagner, en plus de la confiance des citoyens, celle de tous ceux qui désirent être Nos partenaires.

Désireux d'élargir les domaines d'évolution et de modernisation, Nous avons décidé d'augmenter progressivement le nombre des tribunaux de commerce, tout comme Nous avons décidé la création de cours d'appel administratives dans la perspective de mettre en place un Conseil d'Etat pour couronner la pyramide judiciaire et administrative de Notre pays et faire face ainsi à toutes les formes d'abus, assurer la prééminence de la légalité et faire prévaloir l'équité entre les justiciables.

Nous appelons Notre gouvernement à hâter la préparation des lois régissant la cour des comptes et les cours régionales des comptes, en tant que cadre judiciaire destiné à préserver les deniers publics contre toute tentation de dilapidation ou d'abus.

A travers le parachèvement de ce cadre global visant la modernisation de la justice, sa mise à niveau, la rationalisation de la gestion de ses affaires, la réalisation d'édifices convenables pour ses instances et sa dotation en moyens matériels et moraux, Nous aurons œuvré à sa dynamisation et Nous lui aurons garanti les conditions lui permettant d'assumer la mission qui lui est dévolue pour l'instauration de la justice sociale.

La justice ne saurait, évidemment, atteindre cet objectif que si Nous garantissons à ce corps le respect et l'efficacité indispensables, en faisant en sorte que ses jugements, rendus en Notre Nom, visent l'équité, la célérité dans l'examen et l'exécution, et leur application effective vis-à-vis des intéressés, sachant que ces jugements doivent procéder d'une saine application de la loi, en conformité avec les dispositions de ses textes et l'intime conviction du magistrat, à l'abri de toutes formes de pression matérielle ou morale, des considérations subjectives et des influences extérieures.

Messieurs,

La justice est, à l'évidence, le premier garant de la sécurité, de la stabilité et de la cohésion qui font la citoyenneté véritable. Elle est en même temps un facteur agissant dans la moralisation de la société, l'instauration de la quiétude parmi ses membres, la garantie des conditions du développement économique et du progrès social et

l'ouverture des perspectives d'une vie démocratique effective permettant la réalisation des espérances que Nous nourrissons.

Si chacun est appelé à consentir davantage d'efforts et d'énergie pour faire face aux développements successifs et relever les défis qu'ils impliquent, les plus grands espoirs sont fondés sur Nos magistrats, dans la limite de leurs prérogatives constitutionnelles, afin de poursuivre leur mission sacrée, conformément aux préceptes de Notre chariaa tolérante, en faisant preuve de justice, d'équité, de droiture, de dignité, d'attachement au droit et aux nobles valeurs morales qui doivent déterminer la conduite de chacun, et dont vous êtes sans nul doute l'exemple et le symbole.

Aussi, en vous accordant la sollicitude que vous méritez et la place qui doit être la vôtre, Nous attendons de vous -Messieurs les membres de cet honorable Conseil- de demeurer, comme Nous vous avons toujours connus, une famille unie, vivant en symbiose et en harmonie, de persévérer dans votre marche, dans la loyauté et le dévouement que Nous vous connaissons, afin d'être à la hauteur de cette institution constitutionnelle distinguée, qui oeuvre sous la présidence de Notre Majesté et qui est digne d'exercer l'une des missions de l'imamat suprême, conformément aux préceptes de Notre religion authentique qui engage les magistrats à être impartiaux, honnêtes et indépendants, et aux valeurs humaines communes dans le domaine des droits.

Nous sommes convaincus que vous apprécierez à sa juste valeur cette responsabilité et que vous serez ainsi amenés à traiter les différents points importants que Nous avons approuvés et qui figurent à l'ordre du jour de cette session.

Messieurs,

En ouvrant, au nom de Dieu, les travaux de votre honorable Conseil, Nous tenons à vous exprimer Notre confiance, toute Notre sollicitude et Notre bénédiction, implorant Dieu de vous assister, de vous accorder succès et réussite et de faire en sorte que vous vous conformiez constamment à la parole divine:«Dieu vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants droit et d'être justes lorsque vous jugez entre les hommes» (Coran)."